



## Mohamed VI : la diplomatie économique au service du règlement de la question du Sahara occidental (1999–2015)

Abdoulaye Bamba\* & Diabaté Alassane\*\*

### Résumé

Hassan II, sur la question du Sahara occidental, est resté figé dans des méthodes parfois conflictuelles provoquant son isolement sur le continent. Le retrait de son pays de l'organisation continentale et ses solutions militaires ne lui ont pas permis d'asseoir sa souveraineté sur le Sahara occidental. Le Maroc sous Mohamed VI a adopté une position de rupture. Le jeune monarque a su, avec sa stratégie, rallier la question du Sahara occidental à son offensive diplomatique en utilisant l'arme économique et financière. Grâce à cette stratégie, les soutiens politiques du Polisario ont diminué au sein de l'instance continentale et le monarque chérifien a réussi ainsi à aligner son champ d'alliés sur sa vision de la résolution de cette question qui dure depuis plus de quarante ans.

**Mots-clés :** Diplomatie économique, Polisario, Sahara occidental, offensive, accord, stratégie.

### Abstract

Hassan II, on the Western Sahara question, remained rigid in sometimes divisive methods causing his isolation on the continent. His country's withdrawal from the continental organisation, and his predilection for military solutions did not enabled the establishment of Moroccan sovereignty over Western Sahara. Under Mohammed VI, Morocco has broken away from this stance. Through his strategy, the young monarch understood how to link the Western Sahara question to his diplomatic offensive, using economic and financial cooperation as a weapon. Thanks to this strategy, Polisario's political support has diminished within the continental body, the sherifian monarch has thus succeeded in rallying his allies to his vision for the resolution of this now forty-year old conflict.

**Keywords:** Diplomatic, Economic, Polisario, Western Sahara, offensive, agreement, strategy.

---

\* Enseignant-chercheur, université Félix Houphouët Boigny.  
E mail : bambaabdoulaye@yahoo.fr

\*\* Enseignant-chercheur, université Félix Houphouët Boigny.  
E mail : diabatealassane2008@yahoo.fr

## Introduction

Depuis plus d'une décennie, l'Afrique au sud du Sahara présente un intérêt croissant pour le Maroc qui y a engagé sous Mohamed VI<sup>1</sup> une véritable diplomatie économique ou écodiplomatie. La définition de cette notion est fonction de plusieurs paramètres. Retenons, dans le cadre de la présente étude, qu'il s'agit de l'ensemble des mécanismes et pratiques adoptés par des individus ou groupes, étatique ou non étatique, dans le but de réaliser les objectifs économiques d'un État par le recours à des moyens politiques, ou de réaliser les objectifs politiques par le recours à des moyens économiques (Dafir 2012).

Par la conjonction des instruments économiques et commerciaux, Mohamed VI a mis en place une offensive diplomatique en direction de ses pairs africains en Afrique au sud du Sahara en rapport avec la question du Sahara occidental. Comment le monarque chérifien utilise-t-il l'écodiplomatie pour rallier les États africains à sa vision sur le Sahara occidental ? La présente communication tente d'expliquer les fondements de cette politique, les instruments utilisés et les premiers résultats. Pour y parvenir, l'étude s'appuie sur des rapports officiels, des sources diplomatiques, des études scientifiques et des articles de journaux et revues. Deux centres d'intérêt en constituent la trame : le premier s'interroge sur la nécessité de l'écodiplomatie (I), le second présente l'écodiplomatie en tant que levier de la politique de Mohamed VI (II).

## De la nécessité de l'écodiplomatie

À la mort d'Hassan II, le changement d'approche dans la résolution du différend du Sahara occidental devient inévitable. En effet, les solutions de ce dernier n'ont pas permis de faire bouger les lignes et le Maroc est resté de plus en plus isolé en Afrique du fait de son retrait de l'Organisation panafricaine (OUA/UA) où la question est régulièrement abordée.

### *L'échec des tentatives du père*

Entre l'Accord de Madrid<sup>2</sup> marquant le retrait de la puissance coloniale espagnole et la création de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)<sup>3</sup> en 1991, la question du Sahara occidental est devenue un conflit régional dans lequel les États du Maghreb (Maroc, Algérie, Mauritanie) se sont affrontés de manière indirecte en élaborant des stratégies à l'échelle régionale et même continentale. Ce conflit s'inscrit dans le contexte historique de la décolonisation, impliquant le droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même et de son territoire. Sur la question, le Maroc maintient deux constantes fondamentales : l'attachement viscéral à son Sahara ainsi que sa vocation africaine irréversible. Ces deux constantes sont les piliers de la politique étrangère marocaine d'Hassan II à

Mohamed VI. Il n'est donc pas inutile de se poser cette question fondamentale : quel est l'intérêt de cette étendue de terre pour qu'après le père, le fils désire la garder sous le contrôle du Maroc ?

Région de la côte atlantique du nord-ouest de l'Afrique située à l'extrémité sud du Maroc, le Sahara occidental<sup>4</sup> couvre 266 000 km<sup>2</sup>, principalement désertiques. Ce territoire est limitrophe de la Mauritanie au sud, du Maroc au nord, et possède au nord-est une frontière de 50 km avec l'Algérie. Protectorat espagnol depuis 1884, le Sahara occidental a été rétrocédé au Royaume du Maroc par l'Accord de Madrid. Cette zone est stratégique à bien des égards. Sa situation entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne lui confère un certain intérêt géostratégique. C'est un territoire riche en phosphate, en uranium, en fer et qui contiendrait du pétrole. C'est également une zone qui bénéficie d'un large accès à l'océan atlantique et à ses ressources halieutiques. Ses eaux sont parmi les plus riches du monde en poissons, et font l'objet d'accords de pêche entre le Maroc, l'Union européenne et la Mauritanie<sup>5</sup>. Par ailleurs, les possibilités touristiques et commerciales de la côte sont importantes. Les entrepreneurs marocains y ont progressivement développé une importante industrie alimentaire, orientée vers l'exportation et créatrice de nombreux emplois alloués essentiellement à des Marocains qui sont installés en territoire sahraoui. En matière de politique extérieure, le Maroc craint qu'en cas d'indépendance, l'État sahraoui ne s'allie à l'Algérie<sup>6</sup> – il se trouverait ainsi entouré de deux pays hostiles. Préserver cette parcelle de terre eu égard à son importance géostratégique est un défi majeur pour le Maroc. Dans sa volonté de maintenir le Sahara occidental dans le royaume chérifien, Hassan II est passé de la négociation à la menace sans exclure la manière forte.

En effet, le 16 octobre 1975, Hassan II organise la Marche verte. Il s'agit d'une vaste « marche pacifique » qui a mobilisé environ 350 000 Marocains, encadrés par 10 000 représentants de l'armée et de l'administration marocaine, pour « rejoindre le Sahara ». Il a aussi sollicité un avis juridique de la Cour internationale de justice (Hodge 1987:231). Celle-ci a rendu son jugement dans son Avis consultatif du 16 octobre 1975 en des termes qui donnèrent lieu à des interprétations divergentes : le Sahara occidental, à travers ses chefs de tribus, avait bien, avant la colonisation espagnole, des liens d'allégeance avec le Royaume du Maroc. Toutefois, il ne pouvait s'agir d'une souveraineté du Royaume sur les Sahraouis. Les chefs de tribus sahraouies ont entretenu pendant plusieurs siècles des liens d'allégeance avec les pouvoirs présents dans les pays voisins. Le Maroc considère quant à lui qu'au vu des traditions existant avant la colonisation espagnole, l'allégeance équivalait à cette époque à sa souveraineté sur la région. Le pays s'appuie également sur les registres coloniaux du XIXe siècle, qui reconnaissent son intégrité sur le Sahara occidental, et revendique en conséquence un droit historique sur

celui-ci. Le 31 octobre 1975, le roi Hassan II ordonne l'invasion et l'occupation du Sahara occidental, faisant ainsi éclater un conflit armé entre l'Armée de libération du peuple sahraoui et les forces marocaines.

En 1985, il fait construire un mur, le Berm (fait de remblais de sable, de champs de mines, de radars, de bases et de postes d'observation), de près de 2 400 km. Ce mur délimite la zone contrôlée par le Maroc à l'ouest et celle, à l'est, contrôlée par le Front Polisario. Il protège ainsi une région dans laquelle le royaume investit beaucoup, en termes économiques, sociaux et politiques, et qui recèle l'essentiel des ressources du Sahara occidental (minerais, hydrocarbures non encore exploités, pêche...). Ce mur long, à une distance de 30 à 50 km, la frontière algérienne et, à quelques centaines de kilomètres, la frontière orientale de la Mauritanie. Plus de trente mille soldats y étaient concentrés à cette époque. Un champ de mines est posé 200 mètres en avant du mur. Entre 1974 et 1986, les dépenses du Maroc en matière de défense sont passées de 887,48 millions à 1,57 milliard de dollars (Soudan 2013:22). L'effectif des Forces armées royales (FAR) est passé de 56 000 à 170 000 hommes (Hodge *op. cit.* 135), démontrant ainsi la détermination du roi à ne pas renoncer à ce territoire et à faire face, le cas échéant, à toute éventualité.

En 1991, Hassan II accepte le principe d'un référendum d'autodétermination proposé par l'ONU. L'organisation de ce référendum avait pour objectif de permettre à la population sahraouie de se prononcer en faveur de son indépendance ou de son rattachement au royaume chérifien. Ce rendez-vous n'aura jamais lieu, car dans les faits, le Maroc ne supportait plus l'option indépendance de la résolution de l'ONU<sup>7</sup>. Plus grave, les deux protagonistes s'opposaient sur son organisation technique notamment sur la question du recensement du corps électoral.

Toutes ces tentatives n'ont cependant pas permis au roi marocain d'obtenir gain de cause, provoquant au contraire son isolement en Afrique lorsque le Maroc quitte l'OUA.

### ***L'isolement du Maroc en Afrique***

La politique de l'OUA concernant le Sahara occidental était fondée sur les principes et objectifs de l'Organisation, en particulier ceux relatifs à la décolonisation. C'est sur cette base qu'elle a été saisie du cas du Sahara espagnol<sup>8</sup> comme étant un pays africain sous domination étrangère. Cette politique a été renforcée par l'Organisation des Nations unies (ONU) et sa définition du territoire non autonome dont la population a le droit d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination en accord avec la résolution 1 514 (XV<sup>9</sup>) contenant la Déclaration pour l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés. La question du Sahara occidental a fait l'objet de plusieurs résolutions<sup>10</sup> de l'OUA qui, pour la plupart, étaient rejetées par le Maroc.

Mais le coût énorme de la guerre a amené le roi Hassan II à comprendre que la victoire militaire était impossible au Sahara occidental. En 1981, il s'engage officiellement à accepter la tenue d'un référendum lors de la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue du 24 au 27 juin à Nairobi. En réalité, il cherchait à gagner du temps. C'est en réponse à ses manœuvres et à son refus de coopération que l'OUA a pris, en 1982, la décision d'admettre la République arabe sahraouie démocratique au sein de l'Organisation continentale. Celle-ci est devenue, par la suite, membre à part entière de l'OUA lors de la vingtième session ordinaire de l'Assemblée qui s'est tenue à Addis-Abeba du 12 au 15 novembre 1984. Pour l'OUA, l'occupation marocaine du Sahara Occidental est en violation de ses nombreuses résolutions et de celles des Nations unies ainsi que des principes d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. À cette date, les États membres de l'OUA étaient en majorité en phase avec cette posture de l'organisation.

Le 12 novembre 1984, le Maroc annonce officiellement son retrait de l'OUA. La délégation marocaine quitte le vingtième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour protester contre la présence du président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Mohamed Abdelaziz. Le conseiller royal Ahmed Réda Guédira, qui conduisait la délégation, annonça le retrait de son pays de l'Organisation panafricaine.

Lorsque l'UA voit le jour en 2002, sa position officielle n'est pas véritablement différente de celle de l'OUA. Mais le contexte politique marocain a évolué depuis trois ans ; le roi s'appelle désormais Mohamed VI et ses approches sont différentes. Les solutions mises en application par son père n'ont pas permis, à défaut de régler la question sahraouie, au Maroc, de se faire beaucoup d'alliés sur le différend en Afrique. Mohamed VI, tout en maintenant la position de son père sur la question, engage une autre approche ; l'écodiplomatie.

### **L'écodiplomatie levier de la politique de Mohamed VI**

Dans son discours du 6 novembre 1999, à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de la Marche verte, Mohamed VI annonce une approche novatrice de la question du Sahara occidental. À cette date, environ 80 pays dans le monde reconnaissent officiellement la RASD – dont plus de la moitié est africaine. Comment parvenir à renverser cette situation en faveur de son pays ? L'écodiplomatie utilisée par le jeune monarque est caractérisée par sa volonté de renforcer les relations bilatérales avec, en toile de fond, sa politique de relais et en second lieu, la dynamisation de la coopération économique et commerciale. Cette stratégie vise en réalité le ralliement des États africains à sa vision sur le Sahara occidental.

### ***La nouvelle offensive : l'approche bilatérale***

Le roi Mohamed VI arrive sur le trône à la suite du décès de son père. Les attentes sont multiples tant au plan intérieur qu'au plan extérieur.

Pour Mohamed VI, comme pour son père, le Sahara est une cause sacrée<sup>11</sup>. Il ne manque pas de rappeler cela chaque fois que l'occasion se présente. Les 5 et 6 mars 2002, il affiche son « refus catégorique de tout projet de nature à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté sur ses provinces du sud » (Pointier 2004:172). Le 6 novembre 2014, le Roi déclare en substance que le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps. Pour lui, la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire était immuable, inaliénable et non négociable. Sur la question des négociations, il a affirmé que « le choix fait par le Maroc de coopérer avec toutes les parties, en toute sincérité et bonne foi, ne devait pas être interprété comme une faiblesse ou servir de prétexte pour réclamer plus de concessions » (*ibidem*).

Dans la pratique, il utilise une diplomatie offensive sur la question du Sahara occidental. En 2000, le jeune monarque donne le signal de ses ambitions en annonçant, lors du premier sommet Afrique – Union européenne, l'annulation de la dette des 25 pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne et l'exonération de leurs produits de droits de douane. Cette entrée fracassante ne passe pas inaperçue dans l'opinion nationale des pays concernés.

En outre, Mohamed VI se distingue de son père par les multiples visites officielles qu'il entreprend régulièrement en Afrique au sud du Sahara. En 2000, il se rend successivement au Bénin, Gabon, Cameroun, Niger et Sénégal. Un an plus tard, il commence par le Gabon, ensuite le Sénégal, et achève son périple au Burkina Faso et en Mauritanie. Lorsqu'en mars 2013, il reprend son bâton de pèlerin, cette fois-ci, c'est le Sénégal qui l'accueille en premier, suivi de la Côte d'Ivoire. Le Gabon fut la dernière étape de ce voyage. Douze mois après, soit en février mars 2014, il se rend en Côte d'Ivoire, ensuite en Guinée et termine par le Gabon<sup>12</sup>.

Ces différents déplacements traduisent une volonté de renoncer à la diplomatie éclatante à travers de grands sommets (Ligue arabe, Francophonie). Il préfère de loin une diplomatie plus discrète et profiter ainsi de l'occasion pour rechercher des amis ou renforcer ses amitiés, notamment sur la question du Sahara occidental. À travers ces différents voyages, il utilise la stratégie de « relais » qui consiste à s'adjuger de solides alliés, en s'appuyant sur ses « amis », membres de l'UA, pour influencer ou orienter les décisions de l'Organisation. Grâce à cette stratégie, le Maroc ne siège certes pas à l'Union africaine, mais ses amis portent sa voix au sein de l'Organisation. En

mars 2013, le souverain marocain actionne cette stratégie de relais lorsqu'il visite la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Sénégal à la veille du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. À cette occasion, l'Union devait se réunir pour célébrer son cinquantenaire, mais aussi discuter du rapport de la présidente de la Commission sur le Sahara occidental. Lors de sa 496<sup>e</sup> réunion, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) avait adopté ce rapport et devait le soumettre aux chefs d'État et de gouvernement. Les recommandations du rapport fragilisaient la position marocaine sur la question. Il s'agit notamment de la réactivation du comité *ad hoc* des chefs d'État et de gouvernement sur le conflit du Sahara occidental ; la mise en place d'un groupe international de contact sur le Sahara occidental ; la réunion au moins deux fois par an du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur la base des recommandations faites par la présidente de la commission. La première recommandation réactualise l'une des résolutions de l'OUA, votée lors de la session ordinaire à Khartoum du 18 au 22 juillet 1978. À cette session, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA adopta la résolution AHG/Res. 92 (XV) sur la question du Sahara occidental et proposa de mettre sur pied un comité *ad hoc*, composé d'au moins cinq chefs d'État, auquel avait été confiée la prise en compte de toutes les données concernant la question du Sahara occidental, parmi lesquelles le droit d'un peuple à exercer l'autodétermination sur son territoire. Pour Mohamed VI, il fallait tout faire pour réduire les effets de cette recommandation, d'où l'intérêt de ces différents voyages.

Mohamed VI fait aussi preuve de réalisme et de pragmatisme. La posture qu'il adopte à cet effet est bien différente de celle de son père, qui menait de front la guerre contre le Polisario et ses soutiens militaires et diplomatiques. Cela fragilisait sa position, car les Sahraouis indépendantistes plaçaient leur lutte dans le sillage des guerres de libération nationales. Ils bénéficient ainsi de la solidarité et de la sympathie de nombreux pays africains victimes eux aussi de la colonisation. Le jeune souverain décide, quant à lui, de développer des relations avec des pays jugés plus proches de la RASD<sup>13</sup>. Ensuite, il pose le problème du Sahara occidental sous un autre angle, qui finit par faire bouger les lignes. Pour lui, l'énigme du Sahara occidental doit tenir compte de la question sécuritaire dans son voisinage. Désormais, la résolution des conflits doit se faire avec tous les acteurs régionaux, car la déstabilisation qui secoue la région avec l'action des groupes terroristes et criminels et la faiblesse de l'État affaiblissent le Sahel. En conséquence, la résolution de la question du Sahara occidental devient une nécessité pour la sécurité et la stabilité de toute la région. Cet argument et le lobbying marocain trouvent un écho favorable dans les capitales occidentales<sup>14</sup> et dans la sous-région. C'est dans

ce cadre que Mohamed VI s'implique dans la résolution de conflit en tant que médiateur dans la sous-région ouest-africaine, notamment dans le conflit malien. Il est accepté par les différents protagonistes et cela lui permet de jouer un rôle de premier plan dans ce conflit. Son investissement personnel a favorisé le rapprochement des deux pays et le changement de la position malienne sur la question du Sahara occidental. En effet, le roi a reçu à plusieurs reprises, à Marrakech, Bilal Ag Chérif, secrétaire général du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNL), organisation politique et militaire pour l'indépendance du nord Mali. Le 11 janvier 2013, Mohamed VI accorde son soutien à l'opération « Serval » en autorisant les avions français à survoler son territoire. Le 19 septembre, le roi assiste en personne à la cérémonie d'investiture du président Boubacar Keïta. En décembre 2013, le président malien se rend au sommet africain de Paris à bord d'un avion marocain mis à sa disposition par Mohamed VI.

En outre, le retrait de l'Organisation de l'unité africaine a été une erreur stratégique qui a privé le Maroc d'une opportunité pour défendre ses intérêts et l'a empêché de peser sur les grandes décisions prises par l'Organisation. Conscient de cette situation, le Maroc a opté, sous Mohamed VI, pour un renforcement de sa diplomatie bilatérale et régionale. Une de ses stratégies consiste à envoyer des émissaires dans les couloirs des sommets de l'Union africaine pour influencer les différentes positions. En juin 2006, lors la réunion du Comité exécutif de l'Union africaine réuni à Banjul, capitale gambienne, le ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, Mohamed Benaïssa, est présent dans la capitale. Il déploie son énergie diplomatique sur le terrain pour gagner à sa cause des pays africains qui pourraient relayer les positions marocaines au Comité exécutif. En effet, la formulation d'une résolution sur le Sahara occidental divisait les ministres des Affaires étrangères de l'Union africaine. Ils n'avaient pu trouver une formule acceptable pour permettre l'adoption de la résolution sur le Sahara occidental. Les partisans du Maroc ont estimé que le texte tel qu'il est proposé, fait la part belle à la République arabe sahraouie et démocratique (RASD) et son principal allié l'Algérie. Ils demandent en conséquence la rédaction d'un texte équilibré et consensuel sur le Sahara occidental, alors que les États qui ont reconnu la République arabe démocratique sahraouie, avec à leur tête l'Algérie, n'entendent pas lâcher du lest et veulent que la mouture qui leur est proposée soit adoptée. C'est la première fois, depuis son retrait de l'organisation continentale, que le Maroc envoie son ministre des Affaires étrangères sur les lieux d'un sommet de l'Union africaine pour mener une bataille diplomatique sur le Sahara occidental<sup>15</sup>. Cette diplomatie du couloir devient, depuis cette date, une tradition chez le souverain.

En 2007, Mohamed VI fait évoluer sa position en acceptant le principe de l'autonomie du Sahara occidental. Dans un discours qu'il a prononcé le 30 juillet 2007, à l'occasion du huitième anniversaire de son accession au trône, le roi déclare que son pays est disposé à négocier sur la base d'une solution consensuelle d'autonomie conçue dans le cadre de la souveraineté du Royaume. Pour Rabat, le Sahara occidental pourrait constituer une région autonome au sein d'un royaume souverain. L'autonomie de cette région garantirait à ses populations l'autogestion démocratique de leurs affaires à travers des organes législatifs, exécutifs et judiciaires, dotés de compétences exclusives. L'État marocain ne conserverait des compétences que dans les domaines régaliens, en particulier la défense, les relations extérieures et les attributions constitutionnelles et religieuses du roi du Maroc. Cette proposition rassure plusieurs pays membres de l'ONU<sup>16</sup> qui n'hésitent pas à remettre en cause leur position à l'égard du Sahara occidental<sup>17</sup>. Cette initiative représenterait la promesse d'un avenir meilleur pour la population sahraouie, sans discrimination, et permettrait de mettre un terme à la séparation et à l'exil. Elle a été qualifiée par plusieurs pays de solution politique « réaliste » ; de « seule option crédible » ; de « garantie de stabilité pour la région » ou encore de proposition « responsable et innovante, respectueuse du droit international et des normes internationales en matière d'autonomie ».

De façon concomitante, le jeune monarque tente de rassurer certains pays africains sceptiques sur sa politique intérieure à l'égard du Sahara occidental, notamment sur les questions de forte paupérisation de cette zone et du respect des droits de l'homme. De ce point de vue, il se montre favorable au modèle de développement proposé en octobre 2013 par le Conseil économique, social et environnemental du Maroc pour les « provinces du Sud », qui comprennent le Sahara occidental et d'autres régions plus au nord. Il remédie ainsi aux dysfonctionnements du mode de gestion dans ces provinces et favoriserait également la mise en œuvre de la « régionalisation avancée ». Il a aussi souligné que les recettes générées par les ressources naturelles continueraient d'être investies au profit des habitants de la région, en concertation et en coordination avec eux, s'engageant à réaliser un grand nombre de projets d'infrastructure dont ils bénéficieraient tous. Il a ajouté que les législateurs élus par les citoyens étaient les « représentants authentiques des habitants ». Un montant global estimé à 2,2 milliards de dirhams a été alloué à la réalisation des projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement liquide dans les provinces du Sud pour la période 2016-2020<sup>18</sup>.

Ces nouvelles dispositions d'état d'esprit du roi sont accompagnées par sa volonté de faire de son pays un partenaire économique et commercial de marque en Afrique au sud du Sahara.

### ***Le Maroc, le nouveau partenaire économique***

Cette offensive est renforcée et relayée par une démarche économique et commerciale.

Durant ces quinze dernières années, le roi a multiplié les déplacements sur le continent, emmenant à chaque voyage une impressionnante caravane commerciale. Au cours de ses visites, il signe des accords de coopération bilatérale dans les domaines de l'éducation, du tourisme, de l'agriculture, de l'eau, de la recherche, de la santé, de la promotion des investissements. C'est cette propension à signer des contrats que l'universitaire marocain Amin Dafir appelle la *diplomatie des contrats*, qui selon lui a « pour objectif d'instrumentaliser l'appui politique et économique pour la signature de grands contrats au profit des grands investisseurs nationaux » (Dafir 2012:73). Cela favorise une ruée des entreprises de ce pays qui renforce sa position en Afrique subsaharienne. Cette ruée a été pensée et conçue au début des années 2000 par le roi. Les premières visites qu'il effectue servent à baliser et à créer les conditions de l'implantation des entreprises marocaines. Les accords signés sont relatifs à la protection des investissements, à la non-double imposition et aux transferts de dividendes. Les premiers résultats sont perceptibles quelques années plus tard, car désormais les entreprises marocaines rivalisent avec les asiatiques et les européennes, au point où le président français, François Hollande, en visite au Maroc en avril 2013, dit au roi, parlant de la performance des entreprises marocaines, « travaillons ensemble » (Airault 2013:28).

Dans cette stratégie, ses instruments de conquête de ces différents marchés africains sont diversifiés<sup>19</sup> et constituent un puissant outil d'influence à l'échelle continentale qui permet au Maroc de consolider ses acquis à l'extérieur des frontières : Maroc Export, le réseau d'ambassades<sup>20</sup>, l'aide au développement, l'accueil d'étudiants africains dans les grandes écoles marocaines ; un partenariat notamment orchestré par l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) et la Fondation Mohamed VI pour le développement durable. Les résultats ne se font pas attendre<sup>21</sup>.

En 2008, la fondation Mohamed VI pour le développement durable est créée dans le but de poser des actions de développement dans plusieurs pays africains. La nouvelle structure est financée par les deniers personnels du roi. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire bénéficient, comme d'autres pays, des investissements de cette fondation.

La première année de sa création, la fondation ouvre une clinique ophtalmologique à Dakar. Au cours de ses différentes visites dans ce pays, treize accords entre les deux pays<sup>22</sup> sont signés. Un accord de partenariat conclu entre l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) du Maroc et l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER), pour la

distribution de l'électricité dans la ville sénégalaise de Saint-Louis, a été conclu. Le Maroc, à travers une filiale du groupe Holmarcom, réalise le projet immobilier « Cité des fonctionnaires ». Mobilisant un investissement global de l'ordre de 37 milliards de francs CFA, le projet de la « Cité des fonctionnaires », qui couvre une superficie globale de 73 hectares, est le fruit d'un partenariat entre Holmarcom (à travers sa filiale Peacock Investments) et des opérateurs sénégalais. Ce programme immobilier cible principalement les fonctionnaires, mais également la classe moyenne des travailleurs sénégalais et de la diaspora, à la recherche de logements individuels dans les environs de Dakar à un prix relativement accessible.

Avec la Côte d'Ivoire, ce sont 46 conventions de coopération qui ont été signées entre les deux pays. Certains projets ont connu un début de réalisation avec notamment la pose de la première pierre du complexe de formation professionnelle des métiers du bâtiment et des travaux publics ainsi que de l'hôtellerie et de la restauration pour un montant de 55 millions de dirhams<sup>23</sup>. Il est également financé par la fondation Mohamed VI. C'est aussi le cas du projet relatif au point de débarquement aménagé (PDA) de la pêche artisanale de Grand Lahou, financé à hauteur de 13 millions de dirhams par la fondation – sur 20 millions de dirhams.

Dans le domaine du bâtiment, le groupe marocain Adoha<sup>24</sup> a entamé en juin 2013 la construction de 7 500 logements sociaux. Il a aussi construit une cimenterie dont la production est estimée à environ un million de tonnes en 2014.

En 2009, Mohamed VI se rend en Guinée équatoriale accompagné d'une forte délégation de chefs d'entreprise. Les deux pays signent un accord qui cède à l'Agence spéciale Tanger Med (TAMSA) la gestion du port de Malabo au détriment du groupe français Bolloré. Au-delà de ces trois pays, en pratique, ce sont tous les pays au sud du Sahara qui bénéficient de l'expertise et du dynamisme des entreprises marocaines, et cela dans tous les domaines.

Dans le domaine de la communication, Maroc Télécom a obtenu l'acquisition des filiales d'Etisalat (Moov) au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Togo, en Centrafrique et au Gabon à hauteur de 650 millions de dollars. La société est désormais implantée dans dix pays africains et s'attelle à y développer ses activités.

Le secteur financier connaît également un véritable essor avec les grandes banques marocaines qui tissent et consolident leurs réseaux. Attijariwafabank et la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE) sont très actives dans cette partie du continent. Le premier est cantonné en Afrique francophone, mais le second touche aussi l'Afrique anglophone grâce au réseau BOA. Ces groupes accompagnent les entreprises du royaume dans leur développement africain. La Banque centrale populaire (BCP) du Maroc,

qui apparaît sur la scène africaine un peu tardivement par rapport aux deux autres a racheté 50 pour cent du capital de la Banque Atlantique. Ce volontarisme du secteur privé se traduit aussi par l'expansion des activités des groupes d'assurance (CNIA-Saham), de construction (Addoha, Alliances), de médias (*Hit radio*, *L'Économiste*) au sud du Sahara. Dans le secteur minier, l'Omnium nord-africain (ONA), à travers sa filiale Managem, détient plusieurs gisements en Guinée, au Mali, au Burkina et au Niger. Au-delà de ces grandes entreprises, les PME marocaines développent également leurs activités en Afrique<sup>25</sup>.

La stratégie de coopération économique et commerciale conforte la position du Maroc en Afrique au sud du Sahara au point qu'il est devenu le premier investisseur en Afrique de l'Ouest et le deuxième sur le continent après l'Afrique du Sud (Mokhefi 2013:26). Cette diplomatie économique a favorisé une percée économique et financière des entreprises et banques marocaines en Afrique au sud du Sahara<sup>26</sup>.

Les investissements marocains en Afrique en 2013 sont estimés à environ 500 millions de dollars (plus de 380 millions d'euros, Airault *loc. cit.*). Les échanges avec les pays africains au sud du Sahara progressent régulièrement, passant de 3 milliards de dirhams à près de 14 milliards de dirhams de 2000 à 2013. Le commerce a augmenté de 17 pour cent en 2012 par rapport à 2011. Les exportations<sup>27</sup> connaissent un véritable essor avec une croissance de plus de 67 pour cent notamment avec la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Gabon<sup>28</sup>. Selon l'Office marocain des changes, les exportations, en valeur, sont passées de 3,6 milliards de dirhams à 17,5 milliards en 2012. Le Sénégal est en première position avec 14 pour cent du total des exportations marocaines en direction de l'Afrique subsaharienne. Ensuite viennent la Mauritanie (9 %), le Ghana (8 %), la Guinée équatoriale (8 %), la Côte d'Ivoire (7 %<sup>29</sup>). Plus de la moitié des investissements directs du Maroc à l'étranger ont concerné l'Afrique au cours de ces cinq dernières années, pour un montant d'un milliard et demi d'euros. Cette bonne santé des relations économiques et commerciales entre le Maroc et ces pays au sud du Sahara a une incidence directe sur la question du Sahara occidental.

### **Les conséquences de l'écodiplomatie**

Le recul du soutien aux Sahraouis sur la scène africaine est manifeste. Les différentes approches de Mohamed VI et les résultats de l'écodiplomatie permettent au Maroc d'isoler davantage le Polisario dans ses revendications indépendantistes. En effet, depuis l'avènement de Mohamed VI, le Maroc a enregistré des succès diplomatiques puisque plusieurs pays ont retiré au Sahara occidental leur reconnaissance. C'est le cas de la Sierra Leone en 2003, de Madagascar en 2005, du Malawi en 2008, du Kenya en 2006, du Cap Vert en

2007, de la Guinée-Bissau en 2010, du Burundi en 2010 et de la Zambie en 2011. Mieux, les diplomaties des pays visités par Mohammed VI soutiennent désormais le plan d'autonomie proposé par le Maroc. Seulement 11 pays africains reconnaissent encore le Sahara occidental<sup>30</sup>. En 2015, au plus fort de la bataille diplomatique-juridique, sept pays africains (Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Sénégal, Égypte, Libye et Tunisie) avaient envisagé de proposer l'exclusion de la RASD de l'Union africaine. Le cas du Rwanda est très illustratif de l'évolution des positions sur la question. Ce pays qui avait reconnu la RASD en 1976 a affirmé par la voix de son président Paul Kagamé, en novembre 2015, qu'il observait désormais « une neutralité positive » sur la question. Ainsi de soixante-dix-neuf pays reconnaissant le Sahara occidental en 1989, on est passé, en 2008, à trente-deux dont seize pays africains et onze en 2015.

Cette politique ne suffit cependant pas à convaincre les irréductibles, car quelques poches de résistance persistent, avec l'Afrique du Sud et l'Algérie comme chefs de file. Pour l'heure, c'est l'Afrique du Sud qui est le seul pays africain à avoir reconnu le Sahara occidental depuis l'avènement de Mohamed VI. En effet, c'est en 2004 que l'Afrique du Sud reconnaît officiellement le Sahara occidental. Johannesburg s'est toujours montré hostile aux différents arguments marocains. Cette position n'est pas dénuée de raison économique, car le royaume chérifien est devenu son véritable concurrent sur le continent. Le 5 avril 2015 à Londres, la plateforme financière Casablanca Finance City (CFC) arrache la première place des pôles financiers africains, détrônant ainsi la Sud-africaine Johannesburg, selon le classement 2015 du Global Financial Centres Index (GFCI), indice référentiel dans l'évaluation de la compétitivité des centres financiers mondiaux, édité par le Think tank anglais Z/Yen Group.

### **Conclusion**

Le Maroc sous Mohamed VI a compris que l'économie constitue le moteur de l'action diplomatique. C'est pour cette raison qu'il s'appuie sur cette nouvelle orientation pour imposer sa volonté et essayer de la faire triompher. Certes le Sahara occidental n'est pas encore marocain, au sens où ce pays aurait une autorité internationalement reconnue et incontestée, mais l'écodiplomatie utilisée par Mohamed VI a permis de réduire le rayon d'action diplomatique du Polisario. Le conflit du Sahara occidental est depuis longtemps un sujet de discordance au sein de la communauté internationale africaine. Pour résoudre cette question, la stratégie du Maroc sous Mohamed VI est à la fois plurielle et globale dans la mesure où elle englobe les aspects sociaux, culturels, religieux et économiques. Ce dernier volet est un levier essentiel dans sa stratégie pour se faire des amis, des alliés, occuper une place de leader dans

la sous-région et rallier les derniers récalcitrants sur la vision de l'autonomie du Sahara occidental qu'il propose. Cette offensive économique participe, à sa mesure, à l'amélioration de l'image du pays sur le continent. Si cette stratégie a produit des résultats encourageants pour le Maroc, qui ont entraîné une certaine marginalisation de la position du Polisario, le Royaume doit pouvoir, à terme, envisager une stratégie de retour au sein de l'organisation panafricaine. Cela renforcerait davantage sa position sur la question du Sahara au sein de l'UA.

## Notes

1. Fils de Hassan II et de Lalla Latifa, Sidi Mohammed est né le 21 août 1963 à Rabat. À l'âge de quatre ans, il entre à l'école coranique du Palais royal ; il fait ensuite ses études primaires et secondaires au Collège royal. Il obtient le baccalauréat en juin 1981. Il effectue ses études supérieures en droit à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université Mohammed V de Rabat. En 1985, le prince Sidi Mohamed soutient son mémoire de licence sur « L'Union arabo-africaine et la stratégie du Royaume du Maroc en matière de relations internationales ». Il obtient en 1987, son premier certificat d'études supérieures (CES) en sciences politiques, et en juillet 1988, il est titulaire d'un deuxième certificat, en droit public. Le 29 octobre 1993, après la soutenance d'une thèse de doctorat à l'université de Nice Sophia-Antipolis en France, sur le thème : « La coopération entre la Communauté économique européenne et l'Union du Maghreb arabe », il est fait docteur en droit. Concomitamment à ses études, Sidi Mohamed ne connaît pas de répit avec les activités politiques, auprès de son père qui lui confie des missions diplomatiques à l'étranger. Sa première mission officielle a lieu le 6 avril 1974, quand il représente Hassan II lors des obsèques du président français Georges Pompidou. Du 23 au 30 juillet 1980, il effectue une tournée dans plusieurs pays africains et rencontre les présidents Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Ahmed Sékou Touré de Guinée, Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire, Ahmadou Ahidjo du Cameroun et Shehu Shagari du Nigeria. Son entrée dans l'arène politique africaine débute ainsi par le contact avec les chefs d'État les plus influents en Afrique de l'Ouest. Suite au décès de son père, le 23 juillet 1999, il est intronisé Mohamed VI le 30 juillet de la même année. En ce jour, il effectue solennellement la prière du vendredi et prononce son premier discours du Trône, au Palais royal de Rabat. Cette date est devenue, officiellement, jour de la fête du Trône. Le 12 juillet 2002, à Rabat, il épouse son Altesse royale la princesse Lalla Salma. Il est père de deux enfants ; un garçon (le prince héritier Moulay El Hassan) et une fille (la princesse Lalla Khadija).
2. Les accords de Madrid, signés le 14 novembre 1974 à Madrid par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie établissent les conditions du retrait du Sahara, et la partition du territoire entre le Maroc et la Mauritanie. Ils sont ratifiés par le parlement espagnol le 18 novembre 1975. Ils transféraient l'administration du Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie, tout en souhaitant que les populations autochtones puissent un jour accéder à l'autodétermination.
3. Créé le 29 avril 1991 par la résolution 690 du conseil de sécurité, ce détachement de 230 militaires surveille les activités des forces en présence ainsi que la préparation du referendum. Son but est d'organiser un referendum devant déterminer l'avenir de la région et assurer le contrôle des mouvements de population. Au 31 mars 2015, la composante militaire de la MINURSO comptait 203 membres de contingents, dont 3

femmes, à comparer aux 246 membres de contingents de l'effectif autorisé. Cette composante reste déployée dans neuf bases d'opérations et dans les bureaux de liaison de Tindouf (Algérie) et Dakhla (Sahara occidental). L'effectif des observateurs militaires de la MINURSO a été porté de 15 à 218, les nouveaux contingents étant fournis par des pays ayant déjà contribué et par de nouveaux pays.

4. La population dans cette zone compte un grand nombre de tribus sahraouies, de tradition nomade. Leurs spécificités linguistiques, religieuses et sociales, héritées des traditions de la vie nomade et de l'élevage, confèrent aux tribus sahraouies une identité forte et une organisation sociale originale. Ces tribus ont longtemps été disséminées entre les territoires marocain, mauritanien et algérien, mais ont toutefois des liens historiques et économiques forts avec le Maroc.
5. Les pêcheries constituent l'une des plus importantes industries du Maroc ; elles emploient environ 50 000 ouvriers, dont 25 000 dans les usines de traitement et de conserverie et le poisson est le quatrième produit d'exportation du pays.
6. Le soutien de l'Algérie au Front Polisario s'explique entre autres par le profit que ce pays tirerait d'un accès à l'océan. L'économie algérienne repose en grande partie sur l'exportation des ressources minières qui se fait par la Méditerranée à un coût très élevé pour son économie.
7. Résolution 690 du 29 avril 1991. Sur cette question, l'ONU a voté 16 résolutions, la dernière date du 29 avril 2016.
8. L'expression Sahara espagnol s'emploie pour indiquer la période pendant laquelle cette zone était sous la domination espagnole.
9. En 1963, le Sahara occidental fut inclus dans la liste, établie par l'ONU, des territoires auxquels s'applique la résolution 1 514, et le 16 octobre 1964, le Comité des 24 adopte une première résolution sur le Sahara espagnol et l'Ifni. *Rapport de l'Assemblée générale*, 19e session, annexe n° 18, A/5800, p. 304.
10. On peut citer les résolutions suivantes : la résolution AHG/Res. 81 (XIII) qui prévoit l'organisation d'un sommet extraordinaire sur la question du Sahara occidental ; la résolution AHR/Res. 103 (XVIII) sur le Sahara occidental dans laquelle il est prévu de mettre sur pied un comité de mise en œuvre avec les pleins pouvoirs pour collaborer avec les Nations unies et pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre aux Sahraouis l'exercice de leur droit à l'autodétermination au travers d'un référendum général et libre ; la résolution AHG/Res. 104 (XIX) sur le Sahara occidental, lors de la dix-neuvième session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Addis Abeba du 6 au 12 juin 1983.
11. Mohamed V avait proclamé solennellement le 25 février 1958 le « Grand Maroc » qui englobe le Sahara espagnol, la Mauritanie et une portion du territoire algérien. Les différents gouvernements marocains arguent de leurs droits historiques et se revendiquent comme héritier culturel unique de toutes les dynasties, de tous les empires qui se développèrent tout au long de l'histoire arabo-africaine.
12. De 2000 à 2013, c'est au total une vingtaine de visites officielles dans 11 pays en Afrique au sud du Sahara : 5 au Sénégal, 5 au Gabon, 2 au Niger, 1 en Gambie, en Côte d'Ivoire, au Bénin, en Guinée équatoriale, en RD Congo, au Cameroun, au Congo. En Côte d'Ivoire, le roi Mohamed VI possède une somptueuse résidence dans la commune chic de Cocody, dans l'est de la capitale économique ivoirienne.

13. C'est le cas de l'Angola, de l'Éthiopie, du Ghana qui reconnaissent pourtant le Polisario comme le représentant du RASD. Mohamed VI a renoué les relations diplomatiques, économiques et commerciales avec ces pays.
14. Les pays occidentaux, notamment les USA et la France, sensibles à ces questions, soutiennent les initiatives du roi et ses propositions sur le Sahara occidental.
15. Le Comité exécutif de l'Union africaine doit définir l'ordre du jour du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine prévu les 1er et 2 juillet à Banjul et soumettre à leur sanction un certain nombre de résolutions et dossiers.
16. Le plan d'Autonomie de la région du Sahara présenté par le Maroc à l'ONU en avril a été jugé « crédible et sérieux » par l'ONU. C'est ainsi que le 21 avril 2008, Peter Van Walsum, envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, a déclaré : « L'indépendance du Sahara occidental n'est pas un objectif réaliste ». Source : Jawad Kerdoudi, « La politique marocaine durant la dernière décennie : quel bilan ? » <http://www.imri.ma/chronique>, consulté le 10/07/2016.
17. Ce sont près de 14 milliards d'euros d'investissement publics et privés et la création de 120 000 emplois sur dix ans qui sont prévus.
18. « La visite royale aux provinces du sud », *Maroc.ma*, mis en ligne le 18/02/2016, consulté le 10/07/2016.
19. Partout où des accords sont signés, le Maroc met en place un groupe d'impulsion économique, comprenant des représentants des gouvernements et secteurs privés respectifs. Le groupe d'impulsion économique (GIE) joue un rôle moteur dans la dynamisation des relations économiques bilatérales.
20. Le Maroc compte environ 25 représentations diplomatiques marocaines en Afrique dont 21 en Afrique au sud du Sahara. Ces ambassades sont les acteurs centraux de la diplomatie économique à l'extérieur du Maroc, qui ont la capacité d'intervenir sur place afin de promouvoir l'image du pays. Elles ont pour vocation de promouvoir les échanges dans les pays auprès desquels elles sont accréditées et de drainer les capitaux étrangers vers le marché national. En outre, certaines ambassades sont dotées de conseillers économiques dont la tâche principale est de défendre les intérêts économiques du royaume dans les pays d'accréditation. Ces conseillers économiques sont un acteur central de la stratégie nationale bilatérale. Ils sont les relais du secteur privé et jouent un rôle cardinal en matière d'accompagnement des entreprises marocaines.
21. L'étude s'est appuyée davantage sur les cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. En réalité, plus de 300 accords ont été signés entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne durant la dernière décennie. Cette offensive vise à mettre à la disposition des entreprises marocaines un cadre juridique et réglementaire leur permettant une percée vers l'Afrique à travers le renforcement des parts de marché acquises et la diversification des débouchés extérieurs.
22. Il s'agit des domaines de l'investissement, de l'assistance technique, de la réglementation et de l'organisation, du bâtiment, des travaux publics, de la protection civile et du transport aérien.
23. Ce complexe est le premier du genre en Côte d'Ivoire et est construit sur une superficie de 3 hectares. Il permettra de répondre aux besoins des opérateurs économiques en ressources humaines qualifiées, de renforcer l'employabilité des jeunes et de promouvoir leur insertion professionnelle.
24. Outre Adoha, d'autres entreprises marocaines dans le même secteur d'activité mènent une offensive à l'échelle continentale dans l'habitat social, les routes, les ponts, les

- ports. Casablanca abrite régulièrement des événements qui confèrent au couple « Maroc-Afrique » une dimension beaucoup plus large et prolifique, permettant ainsi aux investisseurs africains de nouer un réseau avec leurs homologues marocains.
25. Le secteur des médias n'est pas épargné avec les groupes de presse et audiovisuels privés tel *Hit radio* qui sont présents au Gabon, Sénégal, RCA, Burkina Faso, Burundi, Congo, Niger. Dans le secteur des assurances, Saham Finances est présent en Angola, Nigéria, Congo, Ouganda, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Mozambique, Zambie. Air Maroc dessert 22 pays africains.
  26. La coopération avec l'Afrique de l'Ouest a fait bénéficier les entreprises marocaines d'un marché de plus de 200 millions de consommateurs.
  27. Les exportations portent essentiellement sur les produits de la chimie, du papier, du pétrole raffiné, des produits cartonnés et des biens de consommations alimentaires.
  28. *Ibid.*
  29. Source : ministère de l'Économie et des Finances. Direction des études et des prévisions financières. Après les cinq premiers viennent le Nigéria (6,5 %), la Guinée (6 %), le Mali (4 %), l'Angola (3 %), le Togo (2,5 %).
  30. En avril 2016, 45 États ont retiré leur reconnaissance de la RASD.

## Références

- Airault, P., 2013, « Que cherche le Maroc en Afrique ? », *Jeune Afrique*, n°2731.
- Dafir, A., 2012, « Le Maroc à l'assaut de l'Afrique : rôle de la diplomatie économique », *Les Échos* du 29/06/2012, consulté le 13/07/2016.
- Dafir, A., 2012, « La diplomatie économique marocaine en Afrique subsaharienne : réalités et enjeux », *Géoéconomie* 4/2012, n°63, p. 73-83.
- Hodge, T., 1987, *Sahara occidental, origines et enjeux d'une guerre du désert*, Paris, l'Harmattan.
- Khadija, M.-F., 2008, « Trente ans de conflit au Sahara occidental », *IFRI Programme Maghreb*.
- Kerdoudi, J., « La politique marocaine durant la dernière décennie : quel bilan ? » <http://www.imri.ma/chronique>, consulté le 10 juillet 2016.
- Le Borgne, C., 1989, « Sahara occidental : miracle ou mirage ? », *L'Afrique et l'Asie modernes*, n°159, p. 23-35.
- Mansouria, M., 2013, « Une irrésistible montée en puissance », *Jeune Afrique* n°2731, du 12 au 18 mai.
- Pointier, L., 2004, *Le Sahara occidental : la controverse devant les Nations Unies*, Paris, Karthala.
- Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la situation concernant le Sahara occidental, S/2007/619 du 19 octobre 2007.
- Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la situation concernant le Sahara occidental. S/2015/246 du 10 avril 2015.
- Rapport de l'Assemblée générale de l'ONU, 19<sup>e</sup> session, annexe n°18, A/5 800.
- Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, n°690 du 29 avril 1991.
- Soudan, F., 2013, « Algérie-Maroc, le match des armées », *Jeune Afrique*, n°2722 du 10 au 16 mars.

